

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 29 septembre 2025

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 13 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent le Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

N° 25-09-04B

INTERET COMMUN

Objet de la délibération :

COMMUNE DE BELLEGARDE EN
FOREZ – ROUTE DE SAINT CYR –
TRAVAUX DE RESTRUCTURATION
DES RESEAUX HUMIDES -
APPROBATION DU DOSSIER DE
CONSULTATION DES ENTREPRISES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250929-CS25-09-04B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Absent(s) excusé(s) représenté(s)

MARCHAND Sylvain – Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean – Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

JAY Christophe – Saint Laurent la Conche

PHILIPPE Marie-France- Rivas

PICARD Christian -Bellegarde en Forez

Secrétaire élu (e) pour la session

RASCLE Jean-François

Délibération notifiée à :

- ☐ Sous Préfecture -----
- ☐ Trésorerie de Saint Galmier -----
- ☐ REALITES
- ☐ Bellegarde en Forez

OBJET : COMMUNE DE BELLEGARDE EN FOREZ – ROUTE DE SAINT CYR – TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES RESEAUX HUMIDES - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le Dossier de Consultation des Entreprises relatif aux travaux de restructuration des réseaux humides situés sur la commune de Bellegarde en Forez – Route de Saint Cyr -RD 10, établi par le bureau d'étude REALITES, est présenté aux membres du Bureau Syndical.

Les travaux envisagés sont situés route de Saint-Cyr (RD 10) :

- Renouvellement du réseau eaux usées existant (AC Ø 250/300) sur environ 340 ml,
- Renouvellement du réseau eaux pluviales existant sur environ 375 ml,
- Renouvellement des branchements d'adduction d'eau potable, soit 23 unités.

D'un point de vue financier, le récapitulatif estimatif des travaux en € HT est le suivant :

Eau Potable : 54 550.00 €
Eaux usées : 293 036.00 €
Eaux Pluviales : 258 468.00 €
Total travaux : 606 054.00 €

Le bilan financier estimatif global de l'opération est le suivant :

RECAPITULATIF DES DEPENSES HT	AEP	EU	EP	Total SIVAP	Total Mairie	TOTAL
Travaux RD N°10	54 550 €	293 036 €	258 468 €	347 586 €	258 468 €	606 054 €
Maîtrise d'œuvre	2 673 €	14 359 €	12 665 €	17 032 €	12 665 €	29 697 €
AMO Levé topo	50 €	225 €	225 €	275 €	225 €	500 €
AMO diag amiante HAP	50 €	225 €	225 €	275 €	225 €	500 €
AMO Contrôles de réception	50 €	225 €	225 €	275 €	225 €	500 €
Visites riverains		3 250 €		3 250 €		3 250 €
Diagnostic Amiante / HAP	240 €	1 080 €	1 080 €	1 320 €	1 080 €	2 400 €
Levé topographique Altilitopo	160 €	720 €	720 €	880 €	720 €	1 600 €
Inspection télévisée EU - EP		2 400 €	3 100 €	2 400 €	3 100 €	5 500 €
Divers	500	1 000 €	1 000 €	1 500 €	1 000 €	2 500 €
Contrôles de réception	1 100 €	6 000 €	1 800 €	7 100 €	1 800 €	8 900 €
TOTAL HT	59 000 €	323 000 €	280 000 €	382 000 €	280 000 €	662 000 €

Monsieur le Président rappellera que le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau d'études REALITES le 3 décembre 2024 sur un taux de rémunération de 5.50 %. Cependant, le taux de rémunération est ramené à 4.90 % du montant des travaux suite à une enveloppe globale supérieure à 400 000 € HT, soit un montant maximum arrêté de 34 446.65 €.

Le dossier de consultation des entreprises sera soumis à l'avis des membres du bureau syndical.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250929-CS25-09-04B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Où et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

Pour l'autorité compétente par délégation



Approuvent le Dossier de Consultation des Entreprises, tel qu'annexé, et le montant estimatif des travaux et des frais tels que présentés ci-dessus,

Disent que des crédits sont prévus aux budgets Eau et assainissement 2026,

Publiée sur le site internet du SIVAP le 7 octobre 2025

- ☀ Chargent M. le Président à lancer la consultation, dans le cadre de la procédure « MAPA », article L2120-1 du code de la commande publique,
- ☀ Autorisent M. le Président à signer le marché à intervenir ainsi que tout document s'y réfèrent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 30 septembre 2025.

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le Secrétaire de séance,
Jean-François RASCLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250929-CS25-09-04B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 7 octobre 2025